

**COMMUNE****DE  
SULLENS****Conseil communal**Rue du Château 2  
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du jeudi 2 décembre 2021, 19h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021
2. Assermentation complémentaire
3. Communication du bureau du Conseil communal
4. Communication des délégués aux associations intercommunales
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis n°7/2021 – Budget 2022
7. Préavis n°8/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunts pour la législature 2021-2026
8. Préavis n°9/2021 – Crédit d'étude « Rénovation de l'auberge communale »
9. Divers et propositions individuelles

Sur 45 membres, 38 présents, 5 excusés, 2 absents.

Les scrutateurs sont : **Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut**

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil pour cette séance du Conseil Communal et les remercie d'avoir répondu à la convocation du 19 novembre dernier. Après avoir communiqué les règles d'hygiène et de sécurité à respecter en lien avec le COVID-19, la Présidente procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

**1. Adoption du P.V. de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Il y a une correction à apporter page 126, c'est M. Di Feo Fiore Armato qui trouve que les containers sentent mauvais.

On procède ensuite au vote, le P.V. est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie le conseil et Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce procès-verbal, Mme Eda Parente ne pouvant être présente ce soir.

## 2. Assermentation complémentaire

La Présidente procède à l'assermentation de M. Giuseppe Gambale, ce dernier "Le promet " après la lecture du serment.

## 3. Communications du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle que les questions et les discussions sur les communications seront ouvertes à la fin de la séance, au point 9.

La fin de l'année approchant, elle remercie tous les présidents des commissions de transmettre les heures effectuées au boursier, M. Yves Bourgeois par mail à *bourse@sullens.ch*.

## 4. Communication des délégués aux associations intercommunales

La Présidente passe la parole à Mme Marlène Henry Lendi, présidente de la commission des délégués au SDNL qui présente un rapport sur les projets d'aménagements du territoire Nord Lausannois. La Présidente la remercie pour cette communication.

## 5. Communication de la Municipalité

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, Syndic.

M. Christian Gozel, Syndic, souhaite tout d'abord préciser que la commune de Bousens ne fait plus partie du SDNL depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il informe les conseillers qu'afin de conserver une certaine confidentialité, le contrôle des habitants a été déplacé dans un bureau séparé. Suite à cela, le boursier a dû lui aussi changer de bureau.

Il ajoute qu'il a renoncé à présenter ce soir un préavis de travaux à prévoir car il manque des informations et il a trouvé préférable de présenter un dossier complet en mars 2022.

M. Roland Valet, Municipal, explique que les travaux prévus au quartier de Perroset ont pris 2 mois de retard surtout à cause de la météo pluvieuse qui a beaucoup ralenti les ouvriers. Ils devraient se terminer au printemps et le terrassement de la chaussée effectué en avril-mai 2022. Quant aux travaux au chemin de Moille-Sullaz, ils sont terminés depuis la semaine passée. Il remercie les riverains qui supportent ces travaux.

M. Didier Simond, Municipal, rappelle de ne pas oublier les fenêtres de l'Avent organisées à Sullens. Le programme complet se trouve sur le site internet de la commune. Il ajoute que le 15 décembre, il y aura la vente des sapins qui doivent être réservés, puis la soupe offerte par la Commune. Enfin, cette année, Nouvel An sera organisé par le Handball à la grande salle.

Il y a des points à clarifier au sujet de la déchèterie. Pour les déchets verts, jusqu'à présent, les grandes quantités devaient être amenées à la Compostière mais maintenant, elles peuvent être déposées à la déchèterie sauf les souches de plus de 10 cm qui doivent toujours être amenées à la Compostière.

Pour les plastiques durs, les communes n'ont pas l'obligation de les reprendre donc ils devraient être inclus à la taxe fixe. Il est donc préférable de continuer à les amener dans les points de récupération de la Coop ou de la Migros. Point de vue écologique, il n'y a pas de filière de recyclage en Suisse

## 6. Préavis n°7/2021 – Budget 2022

La Présidente passe la parole à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres à accepter ce préavis.

La Présidente passe ensuite la parole à M. Christian Gozel, Syndic qui remercie la commission des finances pour son rapport positif et donne des explications à propos de ce préavis.

La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Marlène Henry Lendi demande des précisions sur l'étude bouclage du chemin du Pâquis. M. Christian Gozel, syndic, répond qu'il s'agit du bouclage du quartier de Perroset via le chemin du Pâquis. A chaque chemin, le tuyau s'arrête au bout du chemin et afin de permettre une meilleure circulation d'eau dans tout le quartier, on relie toutes les conduites en revenant par le chemin du Pâquis en ralliant les conduites des différents chemins. Cela permet, en cas de rupture de conduite, d'amener l'eau dans l'autre sens et de faire circuler l'eau en continu.

Elle souhaite également savoir ce qu'est l'étude sur la circulation routière du village. M. Christian Gozel, syndic, répond qu'il y a des grosses réflexions par rapport à la circulation autour du collège car l'accès devient compliqué quand les parents amènent les enfants. La Municipalité a alors pensé que ce serait bien de faire effectuer une étude globale de tout le village par un professionnel qui aura des idées neutres.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous procédons au vote.

Le préavis n°7/2021 – Budget 2022 est accepté à l'unanimité.

#### **7. Préavis n°8/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunts pour la législature 2021-2026**

La Présidente passe la parole à M. Henri Martin pour la lecture du rapport de commission des finances, ce dernier invitant les membres à accepter ce préavis.

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, Syndic. Il remercie la commission des finances pour cet avis positif et développe ce préavis.

La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

N'ayant aucune prise de parole, la discussion est close et nous passons au vote

Le préavis n°8/2021 – Fixation du plafond en matière d'emprunts pour la législature 2021-2026 est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis n°9/2021 – Crédit d'étude « Rénovation de l'auberge communale »**

La Présidente passe la parole à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres à accepter ce préavis tel que proposé.

La Présidente passe la parole à M. Natale Tosto pour la lecture du rapport de la commission ad-hoc, ce dernier invitant également les membres à accepter ce préavis tel que proposé.

La Présidente passe la parole à M. Didier Simond, Municipal qui remercie les 2 commissions pour leurs rapports. Il donne les explications au sujet de cette étude en précisant qu'il a été tenu compte également de la volonté des tenanciers.

La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Alexandra van Schilt Cerf trouve les montants indiqués dans le budget du crédit d'études élevés, par exemple les CHF 30'000.00 pour le cuisiniste.

M. Didier Simond, Municipal, répond que cela concerne aussi d'autres choses. L'étude va jusqu'à la mise en soumission, donc au final les plans seront terminés. Après cette phase-là, le travail de l'architecte sera le suivi

du chantier. Ces montants ont été donnés par l'architecte conseil de façon globale.

M. Patrice Lüthi demande, une fois l'étude terminée, à quel moment le conseil prendra la décision d'accepter ou non.

M. Didier Simond, Municipal précise qu'il y aura par la suite 2 autres préavis qui seront présentés dont un qui concerne les travaux de la grande salle. Si à ce moment-là les travaux proposés pour la buvette sont refusés, cela remettra déjà en cause la suite du projet. Ensuite il y aura la présentation du crédit de construction de 2 à 2,5 millions où il y aura à nouveau une décision à prendre.

M. Claude Simond demande pourquoi on garde les façades.

M. Didier Simond, Municipal, répond que le bâtiment est un monument historique classé 3 et qu'il n'y a pas d'autre choix. A cause de cela, un ascenseur ne pourrait par exemple être ajouté qu'à l'extérieur.

M. Alain Guéra souhaite transmettre une information générale. Le quartier entre le Temple et le Grand-Pré a des problèmes d'humidité et il se demande si cela n'est pas en relation avec les travaux des séparatifs effectués aux Ochettes et s'il n'y a pas un problème de drainage.

M. Didier Simond, Municipal, prend note.

M. Reto Graf s'inquiète de l'exploitation possible de la grande salle quand la buvette sera occupée par le restaurant.

M. Didier Simond, Municipal répond qu'en effet, seules les écoles pourront y accéder en journée ou les sociétés sportives le soir. La grande salle ne pourra plus être louée pour des manifestations externes et des mariages. Pour les tenanciers, cette proposition est un bon compromis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous procédons au vote.

Le préavis n°9/2021 – Crédit d'étude « Rénovation de l'auberge communale » est accepté à la majorité avec 3 avis contraires.

## **9. Divers et propositions individuelles**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Frank Dayen aimerait savoir comment faire remonter une information aux personnes concernées. En effet, il a constaté dernièrement que la bibliothèque scolaire de Cheseaux est fermée le mercredi après-midi. Il trouve cela surprenant car il faudrait plutôt permettre aux enfants qui souhaitent lire de pouvoir y accéder lorsqu'ils ont congé.

Mme Marie Christine Pitton, Municipale, répond qu'actuellement il y a un problème car ils ne trouvent pas de bibliothécaire fixe. La suppléante a peut-être des horaires différents. Elle va se renseigner à ce sujet.

M. Alain Magnenat a une remarque à faire au sujet de la Feuille des Herbettes. Il a été très surpris car une habitante de Sullens a voulu réagir à son article en communiquant une réponse dans le journal mais cela lui a été refusé. Il aimerait savoir pourquoi.

M. Christian Gozel comprend son étonnement. En effet, le journal est ouvert à tous mais ils souhaitent diversifier les articles et faire paraître un 2<sup>ème</sup> article sur le même thème ne leur a pas paru judicieux. De plus, celui-ci a été écrit au nom de sa fille et n'était pas réaliste. Il ajoute encore que de nombreux habitants ont été touché par l'article écrit par M. Magnenat.

M. Patrice Lüthi a également été surpris par cette censure au vu de ce qui est écrit en dernière page dudit journal : « Faites vivre votre journal ». Il cite un article trouvé sur internet et demande 1. de quel droit la Municipalité censure des articles, 2. qui prend la décision et 3. si ce journal a d'autre but que l'information.

Mme Alexandra van Schilt Cerf a constaté que depuis que c'est Car postal qui gère les horaires des bus, il y a plus de délais d'attente entre le moment où les élèves sortent et prennent le bus. Cela amène de l'insécurité et leur laisse plus de temps pour reproduire des jeux dangereux vus à la télé par exemple. Elle demande s'il y a eu des changements dans la méthode de surveillance suite à cela.

Mme Marie Christine Pitton, Municipale, a vu le planning des horaires avec Car postal, les délais d'attente minimum sont respectés. Il y a 10 minutes entre la sonnerie et la prise en charge des enfants par le bus ce qui est raisonnable, ils n'attendent pas plus qu'avant. Après il appartient à chaque village de mettre en place une surveillance complémentaire si elle est souhaitée. Si un cas ou un événement précis est concerné, il faut en avvertir directement Car postal.

M. Maxime Cappi s'étonne que le parking relais vers l'autoroute est occupé par des fourgons, aussi le weekend. Il arrive régulièrement qu'il n'y a plus de place pour le co-voiturage. Il pense que ce serait bien de limiter la hauteur du parking.

M. Roland Valet, Municipal, comprend bien la frustration que ceci cause. Il répond que ce parking est géré par le canton. La commune a déjà contacté le canton concernant ce problème, mais il n'y a pas de volonté pour changer cela. Limiter la hauteur du parking est impossible car il s'agit d'un parking relais mais il faudrait pouvoir en diminuer la durée. La municipalité va réécrire au canton, à la DGMR.

M. Alain Guéra demande qu'elle est la différence entre un parking relais et un Park and ride (P+R) et pourquoi ne pas mettre des parcmètres.

M. Roland Valet, Municipal, répond que la commune ne s'occupe pas de la gestion de ce parking (c'est le canton qui gère), ni des amendes. Les P+R sont des zones destinées aux personnes qui souhaitent accéder en voiture à un moyen de transports publics.

M. Alain Guéra a vu vers le cimetière, un véhicule garé au chemin de la Vieille Chaux. Il n'y a pas de panneau d'interdiction de passer ou de stationner et il craint que des véhicules ne commencent à se garer là.

M. Roland Valet, Municipal, en prend note.

M. Sébastien Thiébaud avait demandé, lors de la précédente séance, si la réfection des douches et sanitaires de la grande salle était prévue. Il se demande si cela va être fait dans le cadre de la rénovation de la buvette ?

M. Didier Simond, Municipal, répond que cela fait partie de la liste des options à détailler pour juin 2022.

M. Reto Graf constate, suite à la présentation du SDNL, qu'il y a beaucoup d'offres pour le grand Lausanne mais que Sullens étant en 2<sup>ème</sup> couronne est moins prioritaire. Qu'est-ce que la commune a prévu ?

M. Christian Gozel, Syndic, répond qu'actuellement, Sullens est desservie par Penthalaz-Cossonay-Gare et Cheseaux, ce qui offre déjà bien des accès. Après il faut également tenir compte de l'intérêt des habitants à prendre les transports publics. Nous avons déjà accès à 2 gares. Nous pouvons donner notre avis et l'étude se fera mais nous n'avons pas beaucoup de poids.

Mme Marlène Henry Lendi dit qu'on pourrait imaginer que les petites communes se mettent ensemble et fassent plus de navettes.

M. Christian Gozel, Syndic, répond qu'il faut voir le potentiel mais que ça paraît difficile de convaincre les villages alentours. Toute idée est néanmoins bonne à prendre et elle sera évoquée lors d'une prochaine réunion des 3 communes avec Bournens et Bousens.

M. Sébastien Thiébaud demande si l'étude comprend la déviation de Sullens.

Mme Marie Christine Pitton, Municipale, répond que cela n'est pas prévu car cette étude est surtout faite pour favoriser les déplacements à pied ou à vélo dans le village au vu des problèmes de circulation actuels. Pour le contournement, on est dans la file d'attente des projets mais nous n'avons pas de moyens de pression pour faire avancer les choses et ne sommes pas prioritaires.

M. Patrice Lüthi demande s'il est possible de faire installer une poubelle à chiens en bas du chemin menant à la forêt. La Municipalité en prend note.

Il demande également si ses 3 questions précédentes vont obtenir des réponses.

M. Christian Gozel, Syndic, répond que les réponses sont données de suite lorsqu'elles peuvent l'être. Dans ce cas, cela n'est pas possible alors les réponses seront données lors de la prochaine séance.

Avant de clore la séance, la Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, Syndic.

M. Christian Gozel, Syndic, remercie les membres de leurs confiances, pour les questions pertinentes et pour le dialogue. Un apéritif n'étant pas possible, chaque conseiller reçoit une bouteille de vin à prendre en sortant. Il souhaite une bonne fin d'année à tous, et un bon début 2022.

La Présidente remercie les membres pour leur collaboration et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Elle clôt ensuite la séance à 21H15.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay